

TERMES DE REFERENCES

**SERVICE D'HEBERGEMENT, RESTAURATION & LOCATION DE SALLES
« ACTION CONCERTEE POUR LE RESPECT DES DROITS EN SANTE SEXUELLE ET
REPRODUCTIVE ET L'EGALITE FEMMES-HOMMES »
3INAYA – MAROC**

Référence de l'appel d'offre	24MAROCHEBERG
Secteur d'activité	Services d'hébergement, restauration et location de salles
Type de contrat	Prestataire de services
Date de clôture	08 septembre 2024 à 17h (heure de Rabat)

1. Informations générales

1.1. Santé Sud

Santé Sud est une ONG française de solidarité internationale qui agit pour le droit à la santé et à des soins de qualité pour tous·tes. Ses projets sont mis en œuvre selon une approche fondée sur les droits et l'égalité de genre, avec une méthodologie de santé publique visant la promotion d'un continuum de soins de qualité permettant le bien-être physique, psychique et social des populations.

Dans le cadre de ses programmes, Santé Sud accompagne les initiatives des acteur·rices public·ques et associatif·ves afin de faciliter l'amélioration et/ou la mise en place de structures durables, appropriées aux ressources humaines, économiques et techniques en agissant à partir de projets concertés qui laissent la maîtrise des choix aux acteurs·rices locaux·ales. Au Maroc, Santé Sud accompagne depuis 2013 la protection des plus vulnérables dans différentes régions.

2. Contexte et justification

2.1. Le programme « Action concertée pour le respect des droits en santé sexuelle et reproductive et l'égalité femmes-hommes »

2.1.1. Contexte de mise en œuvre

Le projet « Action concertée pour le respect des droits en santé sexuelle et reproductive et l'égalité femmes-hommes » nommé "3Inaya" financé par l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement est mis en œuvre au Maroc dans 3 régions (Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat, Béni Mellal-Khénifra). En ciblant chaque niveau de l'environnement des femmes, l'action vise un changement de paradigme concernant la perception des femmes et le respect de leurs droits, dont en premier lieu le droit à la santé, incluant la lutte contre les discriminations et violences basées sur le genre.

2.1.2. Enjeux et objectifs du projet

Objectif global : Contribuer au renforcement du respect des droits en santé sexuelle et reproductive (DSSR) et à l'égalité femmes-hommes incluant la prévention des violences basées sur le genre (VBG) et la protection des survivant·es.

Objectifs spécifiques :

- Renforcer la qualité et la coordination des mécanismes de promotion des droits en santé sexuelle et reproductive (DSSR) et de sensibilisation à la culture de l'égalité ;
- Renforcer la qualité et la coordination des mécanismes de prévention des violences basées sur le genre;
- Renforcer la qualité et la coordination des mécanismes de prise en charge des survivantes dans les régions de Beni Mellal-Khénifra, Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat avec un rayonnement national.

3. Prestation de service

3.1 Description de la prestation

Santé Sud lance un appel d'offres pour la sélection d'un prestataire de services d'hébergement, de restauration et de location de salles, dans le cadre de l'organisation de ses événements (formations, ateliers, conférences ...) sous le projet 3Inaya.

Les prestations attendues incluent :

1. Hébergement avec petit déjeuner :

Date d'arrivée	Date de départ	Nombre prévu de personnes hébergées	Single/Double
06/10/2024	12/10/2024	25-30	Single
09/10/2024	16/10/2024	25-30	Single
13/10/2024	19/10/2024	25-30	Single
27/10/2024	02/11/2024	30	Single
10/11/2024	23/11/2024	146 sur deux semaines	Single

Exigences pour l'hébergement :

- Hébergement dans un hôtel de catégorie 4 à 5 étoiles.
- Capacité d'au moins 70 chambres.
- Les chambres doivent être confortables, propres et inclure le petit déjeuner.
- Le prestataire doit garantir un service de qualité avec une attention particulière aux détails pour assurer le confort des participants.

2. Restauration :

1 ^{ère} période			7/10	8/10	9/10	10/10	11/10	12/10	14/10	15/10	16/10	17/10	18/10	19/10
Type de repas	Heures	Remarques	N° pax	N° pax	N° pax	N° pax	N° pax	N° pax	N° pax	N° pax	N° pax	N° pax	N° pax	N° pax
Pause-café (matin)	à partir de 10h30	Simple	30	30	30	60	60	60	60	60	60	30	30	30
Déjeuner	à partir de 13h00	Buffet	30	30	30	60	60	60	60	60	60	30	30	30
Pause-café (après-midi)	à partir de 15h30	Simple	30	30	30	60	60	60	60	60	60	30	30	30
Diner	à partir de 19h30	Buffet	30	30	30	60	60	60	60	60	60	30	30	30

2 ^{ème} période			28/10	29/10	30/10	31/10	01/11
Type de repas	Heures	Remarques	N° pax	N° pax	N° pax	N° pax	N° pax
Pause-café (matin)	à partir de 10h30	Simple	30	30	30	30	30
Déjeuner	à partir de 13h00	Buffet	30	30	30	30	30
Pause-café (après-midi)	à partir de 15h30	Simple	30	30	30	30	30
Dîner	à partir de 19h30	Buffet	30	30	30	30	30

3 ^{ème} période*			11/11	12/11	13/11	14/11	15/11	16/11	19/11	20/11	21/11
Type de repas	Heures	Remarques	N° pax	N° pax	N° pax	N° pax	N° pax	N° pax	N° pax	N° pax	N° pax
Pause-café (matin)	à partir de 10h30	Simple	48	48	48	49	49	49	49	49	49
Déjeuner	à partir de 13h00	Buffet	48	48	48	49	49	49	49	49	49
Pause-café (après-midi)	à partir de 15h30	Simple	48	48	48	49	49	49	49	49	49
Dîner	à partir de 19h30	Buffet	48	48	48	49	49	49	49	49	49

**Scénario susceptible d'être modifié, les prestataires seront informés à l'avance*

Exigences pour la restauration :

- Service de déjeuner pour les participants des formations.
- Menus variés, comprenant des options adaptées aux régimes alimentaires spécifiques.
- Respect strict des normes d'hygiène alimentaire en vigueur.
- Mise à disposition d'un nombre suffisant de personnels qualifiés pour assurer un service de qualité.

3. Location de salles de réunion/formations :

Période de formation	Nombre prévu de participants	Nombre de salles prévues
du 07 au 12 octobre 2024	25-30	1
du 10 au 16 octobre 2024	25-30	1
du 14 au 19 octobre 2024	25-30	1
du 28/10/2024 au 02/11/2024	30	2 ou 3

du 11 au 23 novembre 2024	146 sur deux semaines	3 minimum
---------------------------	-----------------------	-----------

Exigences pour les salles :

- Capacité : 25 à 30 personnes selon les besoins spécifiques des groupes.
- Équipement nécessaire : vidéoprojecteur, sonorisation, écran, paper board, climatisation, connexion WIFI à haut débit.
- Eau minérale (pour le matin et l'après-midi), bloc-note, stylo sur table.
- Flexibilité de disposition des salles (configuration en théâtre, classe ou U-shape) en fonction des besoins.
- Les salles doivent être bien ventilées, propres et équipées pour assurer le bon déroulement des formations.
- Disposition d'au moins 3 à 4 salles, chacune ayant une capacité de 25 à 30 personnes.

Les événements auront lieu comme suit :

- Du 07 au 09 octobre 2024 : 1 salle pour 25 personnes (Groupe 1).
- Du 10 au 12 octobre 2024 : 2 salles pour 25 personnes chacune (Groupe 1 et Groupe 2).
- Du 14 au 16 octobre 2024 : 2 salles pour 25 personnes chacune (Groupe 2 et Groupe 3).
- Du 28 octobre au 01 novembre 2024 : 1 salle pour 30 personnes.
- Durant le mois de novembre 2024 : Formation pour 146 personnes, organisée en plusieurs ateliers. Besoin de 3 à 4 salles de formation disponibles sur une période de 2 semaines.

Les soumissionnaires intéressés devront démontrer leur capacité à répondre à ces exigences tout en garantissant une prestation de qualité.

3.2 Lieux de mise en œuvre de la mission

Les prestations seront principalement réalisées dans les régions de Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat et Béni Mellal Khénifra.

3.3 Modalité de paiement

Le paiement de la prestation se fait par virement bancaire après présentation de la facture de la prestation faite.

Les délais de paiement seront précisés dans le contrat final avec le prestataire.

Santé Sud exécute des projets exonérés de la TVA. Le paiement se fera en hors TVA. Prière de présenter une facture pro-forma détaillée en 03 exemplaires originaux, une attestation d'exonération vous sera délivrée dans les meilleurs délais.

3.4 Dispositions diverses

Restauration sur place

Si le menu a déjà été spécifié, le prestataire doit se conformer à celui choisi par Santé Sud ; dans le cas contraire, le menu doit être communiqué à l'équipe organisatrice de l'événement à l'avance.

Conditions de notification et d'annulation

Le contractant accepte que le nombre de participants puisse varier, la liste définitive n'étant communiquée que le jour de la prestation.

Aucune réservation confirmée ne peut être annulée par le contractant. En cas d'annulation de la part de Santé Sud, aucun acompte ne pourra être facturé jusqu'à 24 heures avant le début de l'événement ; au-delà de ce

délai, une facturation de 10 % de la prestation pourra être appliquée.

Forces majeures

En cas de force majeure, Santé Sud se réserve le droit de modifier les dates d'exécution de ses engagements ou d'annuler sans frais ni indemnités. Les cas de force majeure comprennent tous les événements définis à l'article 269 du Dahir formant le Code des obligations et contrats, qui rendent l'exécution des obligations contractuelles impossible ou difficile.

3.5 Modalités et date limite de soumission des offres

Les candidat-es sont prié-es d'envoyer les éléments suivants :

- Offre technique détaillant les services proposés (hébergement, restauration, location de salles, pauses café, déjeuners) ;
- Identité fiscale du prestataire ;
- Offre financière détaillée libellée en MAD HT.

L'offre doit être adressée à Santé Sud **au plus tard le 08 septembre 2024 à 17h00 heure de Rabat** aux adresses électroniques suivantes: imane.bouza@santesud.org en copie mounir.janati@santesud.org en précisant dans l'objet du mail la **référence 24MAROCHEBERG**

Les offres reçues après la date et l'heure exactes ne seront pas prises en considération. Un comité d'évaluation doit examiner et noter les offres dans la semaine suivant la date d'échéance, après quoi les postulant-es seront informé-es de leur statut.

3.6 Evaluation des offres

Dans une première phase, les offres introduites par les soumissionnaires sélectionnés seront examinées sur le plan de la régularité formelle. Les offres irrégulières seront rejetées.

Dans une seconde phase, les offres régulières seront examinées par une commission d'évaluation. Cet examen sera réalisé sur la base des critères d'attribution mentionnés ci-après et a pour but de composer une liste restreinte de soumissionnaires.

Le soumissionnaire dont l'offre présente le meilleur rapport qualité/prix (donc celui qui obtient le meilleur score sur la base des critères d'attribution mentionnés ci-après) sera désigné comme adjudicataire pour le présent marché.

3.6.1 Principaux critères d'attribution du marché

La sélection du· de la candidat-e sera basée sur l'offre jugée la plus avantageuse en tenant compte des critères d'attributions suivants :

Critère d'attribution N° 1 : offre proposée - 100 points (Nt)

Une offre incluant un planning de livraison et portera sur :

Critères d'évaluation	Nombre points
Qualité des services proposés sur visite programmée	60 pts
Capacités humaines et techniques	20 pts
Expériences antérieures dans l'organisation d'évènements professionnels	20 pts

Pour que son offre soit régulière, le soumissionnaire doit obtenir une cote de minimum 90/100 points pour le critère d'attribution 1. Une offre qui n'obtient pas au moins 90 points sera écartée.

Critère d'attribution N°2 : Le prix – 100 points

La note à attribuer aux offres financières sera faite selon la formule suivante : $N_f = (M_n/M)$ dans laquelle :

N_f = Note financière

M_n = Montant de l'offre financière la moins-disante

M = Montant de l'offre financière considérée.

Chaque offre sera évaluée selon la formule : $N = 90\%N_t + 10\% N_f$

Le marché a lieu par la notification au·à la soumissionnaire choisi·e de l'approbation de son offre. La notification est effectuée par courriel.

Toutes les candidatures incomplètes seront automatiquement écartées.

Santé Sud se réserve de clôturer l'appel d'offre avant terme si une offre est jugée satisfaisante.

NB : Les dossiers de candidatures resteront la propriété de Santé Sud.